



Livret d'accueil

Petit memento de Sud Rural Territoires

A l'usage de tous adhérents (nouveaux, jeunes, vieux, etc.) !

Le champs syndical dans lequel broute notre vache.... ce sont les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, de la Forêt (MAAF) ; de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) ; du Logement et de l'Habitat Durable (MLHD).



- Administration centrale (Paris et Toulouse)
- Services déconcentrés régionaux (DRAF:DREAL/DIRM) et départementaux (DDT/DDTM/DDCSPP/DDPP/DDCS)
- Enseignement agricole public secondaire et supérieur.
- Inra ; Cirad...

Ces quelques feuillets sont destinés aux adhérent-e-s (et d'abord les plus récent-e-s) de Sud Rural Territoires, pour mieux faire connaître leur syndicat et l'union syndicale Solidaires.

Destiné à leur permettre, au moyen d'indications concrètes, de prendre leur part dans l'activité syndicale, ce livret édité en février 2013 devrait être mis à jour... régulièrement !

Au sommaire en douze pages :



Sud Rural Territoires c'est quoi ? S'y syndiquer ? Qui fait quoi ? Comment agir ? Créer une section ? Un peu d'histoire...

Attention, abus d'abréviations en tout genre :

AC = Administration Centrale des ministères, à Paris, au Centre Informatique de Toulouse (CERIT) pour le ministère de l'Agriculture.

EAP = Enseignement Agricole Public.

SD = Services Déconcentrés.

DDI = Direction Départementale Interministérielle.

DDT(M) = Direction Départementale des Territoires (et de la Mer), issue de la fusion des directions de l'agriculture, de l'équipement, des DDEA quand elles ont existé (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture), de certains services de Préfecture...

DDPP = Direction Départementale de la Protection des Populations, issue de la fusion des directions des services vétérinaires et des directions régionales de la concurrence et des fraudes.

DDCS = Direction Départementale de la Cohésion Sociale, issue de la fusion de la direction de la jeunesse et des sports, du pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, et des services de la DDE en charge des fonctions sociales du logement.

DDCSPP = Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la même que la DDPP dans les départements de population peu élevée, en y intégrant les ex-DDASS, DDJS, etc.

DIR = Direction Interdépartementale des Routes.

DIRM = Direction Interrégionale de la Mer.

Sud Rural Territoires, quesaco ?

Un syndicat à la fois de lutte et de transformation sociale, qui s'oppose résolument au capitalisme appliqué à nos ministères comme aux autres services publics et à la société toute entière.

Nous combattons la précarité, la flexibilité, l'exploitation et l'exclusion, et agissons pour une autre société : **Celle des « Ensemble » et des « Possible ».**

Un syndicat inter-catégoriel, qui rassemble **toutes les catégories de personnels** : techniques et administratifs de l'administration centrale et des services déconcentrés, enseignants et personnels d'encadrement de tous niveaux, IATOSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels santé, sociaux) de toutes catégories et de tous grades, titulaires et non-titulaires, actifs et retraités.

Un syndicat qui ne privilégie pas l'intérêt particulier par rapport à **l'intérêt général**. De même, que nous ne mettons pas en avant la culture propre à nos ministères : Sud Rural Territoires se bat pour des missions exercées par des agents compétents, dans de bonnes conditions et mises en œuvre par l'État.

Un syndicat inscrit dans **l'interprofessionnel**, membre de l'Union syndicale Solidaires qui réunit de plus en plus de syndicats du public et du privé : SUD Éducation, DGFIP (impôts), SUD-PTT, SUD Rail, SUD-CRC Santé, SUD Collectivités Territoriales, SUD Culture, SNJ (journalistes), SUD Banques, SUD Fnac, SUD Énergie, SUD Michelin, SUD Industrie, etc. Et co-fondateur de la fédération Solidaires Environnement.

Un syndicat qui se veut différent : En pratiquant la **rotation des mandats**, la mixité dans les instances de décision et la limitation des décharges syndicales à 50 % maximum.

Un syndicat dont les adhérents élaborent les positions, déterminent l'orientation et décident l'action, notamment dans le cadre des congrès et des assemblées générales régulières.

Se syndiquer à Sud Rural Territoires

Un syndicat original

De par ses statuts, SUD RURAL TERRITOIRES oblige à une rotation des mandats : 4 ans renouvelables 3 fois. Il n'y a pas de permanents, seulement des décharges partielles allant de 10 à 50 %.

L'organisation est non pyramidale, de type vraiment démocratique ; pas d'appareil lourd, ni de hiérarchie rigide, mais une grande souplesse qui permet à chacun d'exprimer ses préoccupations du moment et de participer à la vie du syndicat. Beaucoup de membres sont militants et ont le goût du débat : cela donne des réunions pas toujours faciles à gérer car les idées foisonnent, mais qui restent toujours très conviviales avec une ambiance chaleureuse ! Pas de corporatisme chez nous : parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel. Nous voulons rassembler tous les personnels des ministères en charge de l'agriculture, de l'équipement, de l'écologie, de l'aménagement du territoire, sans condition de statut ni de grade.

« le syndicalisme autrement ! »

Un syndicat interprofessionnel

SUD RURAL TERRITOIRES est membre de l'Union Syndicale Solidaires, qui regroupe actuellement trente-neuf fédérations ou syndicats nationaux, dont Sud éducation, Sud rail, Sud PTT, Sud santé sociaux, etc, et relevant aussi bien du secteur public que du privé. Cette union interprofessionnelle a franchi la barre symbolique des 100 000 adhérents, lors de son congrès de 2011, et met en œuvre un fonctionnement original basé sur le recherche constante de ce qui unit plutôt que de ce qui divise. C'est une autre façon de vivre les structures interprofessionnelles. En ce sens, Solidaires a l'ambition de contribuer à répondre à la crise du syndicalisme pour redonner aux salariés le goût de l'action collective.

Cette affiliation de SUD RURAL TERRITOIRES à Solidaires nous permet de re-situer les problèmes locaux dans un contexte politique plus large, d'avoir une vue plus globale : nous voulons lier les intérêts des travailleurs des ministères à ceux des autres secteurs professionnels.

"De plus, Sud Rural Territoires a contribué à la création de la fédération Solidaires Environnement, qui a pour but d'harmoniser et renforcer les possibilités d'action des syndicats dont le champ de syndicalisation comprend tout ou partie des personnels relevant du MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) et du MLETR (Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité)."

« Penser globalement, agir localement »

Un syndicat à l'idéologie forte

Les adhérents de SUD RURAL TERRITOIRES sont d'affinité altermondialiste, beaucoup sont proches d'ATTAC, contre les OGM, sympathisants de la Confédération Paysanne, en lutte pour l'environnement, pour plus de solidarité Nord-Sud sur la planète.

Nous militons pour une politique agricole à l'intérieur du ministère en charge de l'agriculture qui soit respectueuse de l'environnement et favorisant les circuits courts, nous dénonçons la déconnexion entre la production agricole et les aides de la PAC. Nous militons pour l'ouverture des référentiels de formation à une agriculture plus économe et autonome.

Comment agir ?

« Prenons la parole en siégeant... »

« L'action est toujours payante ! »

Grèves et manifestations sont toujours à l'ordre du jour

Même s'il y a eu un découragement après les mouvements de 2003 et de 2011, le retrait du CPE (contrat de première embauche) a prouvé que « la rue peut gouverner » quelquefois !

La volonté de Sud Rural Territoires est de favoriser autant que faire se peut, la recherche du rapprochement intersyndical dans les luttes futures pour justement privilégier l'intérêt des salariés plutôt que celui des appareils syndicaux.

Donc chaque fois que c'est possible, il faut travailler en intersyndicale pour être plus forts, et proposer des alliances pour obtenir des sièges en CAP. Attention, il faut bien garder à l'esprit que nous sommes petits, les mouvements de grève à la rentrée 2006 lancés par Sud Rural Territoires tout seul n'ont pas été suivis par les « gros » syndicats qui ont donné leur mot d'ordre à une autre date... Bien sûr ça énerve, mais ça doit surtout nous servir de leçon. Adaptions nos actions à notre échelle et apprenons aussi à travailler avec les autres en gardant notre identité. Nous ne changerons pas le monde à nous tout seul... !

Notre objectif reste de développer un syndicalisme (de masse) militant plutôt que le "service à l'adhérent" pierre angulaire du fonctionnement syndical actuel qui donne les résultats que l'on sait (- de 8 % de syndiqués en France).

L'action locale au quotidien est importante.

Au quotidien, il est nécessaire de faire vivre nos revendications (véritable service public, meilleures possibilités de remplir les missions...), nous devons veiller avant tout à l'intérêt général et particulièrement à l'intérêt des personnels qui sont dans les situations les plus difficiles. Il faut défendre les dossiers, être au plus près des gens et de leurs préoccupations, et les faire remonter chaque fois que c'est possible. Pour cela, deux conditions :

Être au point au niveau juridique

- profiter des dossiers de Solidaires chaque fois que c'est possible
- se former puis en faire profiter les autres
- identifier des personnes ressources
- se constituer une documentation / bibliographie
- demander à la commission juridique de SRT

Et siéger, siéger et encore siéger !

Nous ne sommes pas nombreux, nous sommes (presque) tous provinciaux et loin, cela demande de la disponibilité et du travail, mais c'est très important : en CTM, CTR, CTD, CREA, mais aussi dans les conseils d'administration des lycées et services, siégeons et ouvrons-la ! Nous sommes désormais représentatifs dans beaucoup de régions et au ministère, alors profitons-en pour faire entendre nos idées !

La transformation sociale

Elle nous tient à cœur, au-delà de la défense des salariés au quotidien, continuons à militer pour un monde plus juste, plus respectueux de l'environnement, moins mercantile et plus humain...

Le local et la transformation sociale, il faut tenir les deux bouts à la fois.

Il est important de travailler avec Solidaires locaux partout où c'est possible. Parallèlement des membres du bureau national siègent à Solidaires à Paris.



Créer une section

Ça y est ! On est 3, on peut monter une section Sud Rural Territoires ! Au **niveau départemental ou régional**, elle permet de regrouper les militants Sud Rural Territoires afin d'échanger de l'information, répondre localement aux demandes des adhérents, mener des actions de développement, prendre activement part aux initiatives revendicatives locales, syndicales ou intersyndicales.

La section permet de bénéficier de **moyens de fonctionnement** affectés par le bureau national (crédit délégués, restitution partielle des cotisations des adhérents locaux).

Les documents nécessaires pour créer sa section sont à récupérer sur le site Internet <http://www.sud-rural.org/>.

Avec Sud Rural Territoires ...

Une action s'engage dans mon établissement/service

1) Informer le bureau syndical (voir plus haut) et discuter avec les camarades les plus rapidement joignables pour que le soutien syndical puisse s'organiser, y compris matériellement si nécessaire.

2) Assurer la présence et la participation de SUD (signature de communiqués, motions, demandes d'audience...) dans l'établissement ou le service, en intersyndicale si cela est possible, vis-à-vis de l'administration.

3) Vérifier le caractère démocratique des prises de décision, de l'organisation de l'action, des délégations auprès de l'administration.

4) Demander, si nécessaire, au secrétariat national de déposer, auprès de la Direction Générale de l'Administration au ministère, un préavis de grève couvrant les personnels.

Attention : pour être valable en droit, un préavis de grève doit être déposé (ou adressé) cinq jours francs à l'avance, et indiquer impérativement le motif et la durée de l'arrêt de travail.

Où nous joindre ?

Sud Rural Territoires

19, avenue du Maine - 75 732 PARIS cedex 15

Téléphone du local parisien : 01.49.55.49.51 - buro@sud-rural.org

site Internet : <http://www.sud-rural.org/>

Une permanence a été mise en place les mercredis et vendredis après-midi au local (avenue du Maine.) En cas d'absence, n'hésitez pas à nous relancer, une réponse vous sera donnée très rapidement.



Secrétaires nationaux :

Stéphanie Dubais pour l'enseignement supérieur

04 66 65 70 85 -

Eric Guillaud pour l'enseignement agricole professionnel

05 55 81 48 80

Jean-Philippe Daniel pour les Services déconcentrés

05 81 27 59 37

Rhania ZIAD pour l'Administration Centrale

01 49 55 56 43

Trésorier national :

Michel Julien-Laferrière pour l'enseignement agricole professionnel

04 78 66 64 00

Trésorière adjointe :

Jo Faurie – LEGTA Tours Fondette

02 47 42 01 06

... c'est quand

qu'on va où ?

Vous rencontrez un problème

professionnel, individuel ou collectif,

Vous pouvez :

Solliciter au plan local (département ou région) les militants Sud Rural Territoires, de préférence ceux du secteur concerné ou les élus en CT (comités techniques paritaires) et CHSCT (comités hygiène, sécurité et conditions de travail) qui peuvent :

- Rechercher et fournir des renseignements administratifs
- Conseiller pour une démarche auprès de l'administration,
- Accompagner en audience ou lors d'une consultation de dossier professionnel,
- Intervenir par téléphone, courrier ou directement auprès d'un chef d'établissement ou de service, d'un responsable administratif.
- Aider à la rédaction d'un recours gracieux (auprès de l'autorité qui a pris une décision contestée), hiérarchique (en direction du supérieur de l'auteur de la décision) ou contentieux (en tribunal administratif ou aux Prud'hommes).



Vous pouvez aussi, en l'absence d'interlocuteurs locaux, contacter le coordonnateur national ou les secrétaires nationaux, sans compter le recours éventuel aux militants du groupe Solidaires local de votre département.

En tout état de cause, ne laissez jamais pourrir une situation conflictuelle, gardez toutes les pièces écrites, assurez-vous d'obtenir les témoignages écrits et signés des collègues...

Qui fait quoi à Sud Rural Équipement

Quoi ? (liste non-exhaustive)

Qui ? (liste non-exhaustive)

Vie syndicale

Coordination	J-P. Daniel ; S. Dubais ; P-F. Picard
Bureaux nationaux	Obj : J-P. Daniel ; compte-rendu: Y. Duval ; P-F. Picard
Commission « Juridique »	J-P. Plavinet
Commission « Enseignement agricole »	N. Cailliau ; M-J. Laferrière
Commission Solidaires Conditions de Travail & Santé au Travail	D. Erambert
Bureau de Solidaires	S. Dubais
Bureau fédéral de Solidaires Environnement/	L. Pidancet ; J-P. Daniel ; Y. Duval ; C. Roussel ; M. Amaro
Commission Solidaires Fonction Publique	C. Melet ; P-F. Picard
Développement syndical et Solidaires locaux	J-Y. Roger ; P. Labatut ; H. Bauzou
Commission Écologie Solidaires	Jean-Yves Roger
Commission femmes	F. Arménio ; N. Cailliau ; S. Ansoux ;
Commission « immigration »	R. Ziad
CNEA / CREA	M-J. Laférière ; P-F. Picard
Commission Protection Sociale	S. Ansoux
Commission Genre & Sexualité	F. Arménio
Formation syndicale	H. Bauzou
Commission Développement et Solidaires (DDI)	Y. Duval ; M. Génois

Communication

Comité de rédaction feuille de choux, Tract...	D. Blivet ; F. Arménio ; S. Ansoux ; JM. Venturini
Maquette	R. Ziad
Site Internet et réseaux sociaux	S. Ansoux ; JM-Venturini ; R. Ziad



et enfin les membres du bureau national élus au congrès de Saint-Ours-Les-Roches (63) en novembre 2015 pour les trois prochaines années :

Enseignement agricole & supérieur

Sylvain Ansoux – LEGTA Contamine-sur-Arve (74)
 Nadia Cailliau – LPA Voiron (38)
 Dominique Blivet – LEGTA Angers (44)
 Josiane Faurie – EPLEFPA Tours-Fondettes (37)
 Michel Julien-Laférière – LEGTA Lyon Dardilly (69)
 Pierre François Picard – LPA Combailles (63)
 Hubert Saint-Joanis – LEGTA Marmilhat (63)
 &
 Stéphanie Dubais – Agrosup CNPR (63)



Administration centrale

Rhania Ziad – DGAL – Paris (75)



Services déconcentrés

Françoise Arménio – DDCSPP – Aveyron (12)
 Frédéric Bonnefoy – DDCSPP Aveyron (12)
 Jean-Philippe Daniel – DDT Tarn (81)
 Yannick Duval – DDTM Manche (50)
 Michael Génois – DDCSPP Nièvre (58)
 Corine Melet – DDT Ariège (09)



Bulletin d'adhésion Sud Rural Territoires

Merci de remplir les informations ci-dessous :

Prénom et nom de famille : Mlle/Mme/M.

Adresse professionnelle (*utilisée en priorité, sauf contre-indication*) :

Téléphone professionnel :

Adresse électronique (*utilisée en priorité, sauf contre-indication*) :

Montant de la cotisation (*voir calcul au dos de la feuille*) :

Prélèvement automatique : Oui / Non (si oui, joindre un relevé d'identité bancaire)
(*prélèvement de la cotisation annuelle en 6 versements bimestriels*)

Si paiement par chèque, nombre de chèques envoyés :
(*Possibilité d'établir le paiement de la cotisation, indiquer au dos des chèques envoyés le mois d'encaissement souhaité*)

Également

Date et signature :

Adresse personnelle (pour recevoir le reçu fiscal annuel notamment) :

Numéro de téléphone personnel :

Adresse électronique personnelle :

Enfin, pour mieux cibler l'information et les demandes de disponibilités syndicales :

- descriptif de votre emploi :
- ministère d'origine (Agriculture ou Écologie)
- statut (titulaire, contractuel CDD ou CDI, vacataire, mis-à-disposition, autre) :
- corps, grade, INM :

A renvoyer – complété et accompagné du RIB ou des chèques à :

- SUD RURAL TERRITOIRES – Courrier syndical
A l'attention d'Annick DELPY

Calcul de ma cotisation : mode d'emploi

Principe général :

Il faut vous baser sur vos revenus nets (salaire + prime) de l'année précédente (voir la fiche de paye du mois de décembre 2015, elle indique le cumul annuel) :

Si le revenu net (salaire + primes) de l'année précédente est **supérieur ou égal à 18 300 €** :
cotisation = **0,5 %** de ce revenu net.

Si le revenu net (salaire + primes) de l'année précédente est **inférieur à 18 300 €** :
cotisation = **0,4 %** de ce revenu net.

Si vous êtes imposable sur le revenu, vous aurez droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation. Pour cela, il faut joindre à la déclaration de revenus l'attestation fournie par le trésorier, l'administration des finances publiques appliquera la réduction d'impôts.

Si vous êtes non imposable, vous recevrez avec votre avis de non imposition un chèque de crédit d'impôt équivalent de 66 % du montant de votre cotisation (nouveau 2013).

Quand cotiser ? Le principe, c'est de cotiser en début d'année, pour l'année à venir, en calculant la cotisation sur la base des revenus de l'année précédente. Ainsi, c'est mieux de cotiser au titre de 2017 **dès janvier 2017**, sur la base des revenus 2016.

Pour les nouveaux venus qui arrivent en cours d'année : vous pouvez cotiser au prorata du nombre de mois qui restent à courir sur l'année (par exemple, si vous cotisez pour les 5 derniers mois de l'année, calculez votre cotisation annuelle comme indiqué ci-dessus, puis faites une division par 12 suivie d'une multiplication par 5).

Vous êtes sauvés, voici les exemples ! en Euros !

- **1er exemple** : François est directeur, il a perçu 29 700 € de salaire net et 26 300 € de primes sur l'année 2012 (bon, on n'en a pas... encore ! (de directeur))

Ça fait 56 000 €. C'est plus que 18 300, il faut donc calculer 0,5 % de ce revenu.

Calcul : $0,5 \times 56\,000 / 100 = 280 \text{ €}$.

Comme François est imposable, **280 €** est le montant de sa cotisation 2013. Il cotisera dès janvier 2013 et recevra l'année suivante du trésorier une attestation à joindre à sa déclaration de revenus 2013. Ainsi, il obtiendra une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de sa cotisation, soit 184 euros.

Si François n'arrive parmi nous que début octobre 2013, il pourra cotiser pour les 3 derniers mois de l'année en calculant $280 \times 3 / 12 = 70 \text{ €}$.

- **2ème exemple** : Ségolène est vacataire à la PAC, elle a touché 6 750 € (revenu net imposable 2012, relevé sur son bulletin de salaire de décembre 2012).

Comme ça fait moins que 18 300 €, il faut prendre le coefficient 0,4 %.

Calcul : $0,4 \times 6\,750 / 100 = 27 \text{ €}$... elle recevra l'attestation fiscale et un peu plus tard un chèque de la part de l'administration fiscale de 17.82 €.

Nos sections locales

Zone géographique	Contact	Téléphone	Adresse électronique
Ile-de-France	Nathalie ARROJO – SD	/	Sud.rt@free.fr
	Jean-Pierre PLAVINET - ENS	03.23.70.35.96	jean-pierre.plavinet@orange.fr
	Jean-Michel VENTURINI – AC	01.49.55.49.51	sud.srt@free.fr
	Rhania ZIAD – AC	01.49.55.49.51	sud.srt@free.fr
Ariège	Corinne MELET		corinne.melet@ariege.gouv.fr
	Henri BAUZOU		henri.bauzou@ariege.gouv.fr
	Annick DELPY		annick.delpy@ariege.gouv.fr
Auvergne	Hubert SAINT-JOANIS	/	hubert.saint-Joanis@educagri.fr
	Monique COBO	/	monique.cobo@educagri.fr
	Pascale GRULOIS	/	pascale.grulois@educagri.fr
	Pierre François PICARD	06.80.62.84.60	picardpf@orange.fr
Aveyron	Françoise ARMÉNIO	06.09.60.36.66	francoise.armenio@aveyron.gouv.fr
Bouches-du-Rhône	Richard MATHIEU	06.13.60.26.45	richard.mathieu@educagri.fr
Bretagne	Emmanuel LEBRUN	02.99.29.73.45	emmanuel.lebrun@educagri.fr
Bourgogne	Laurent PIDANCET	03.80.29.42.11	laurent.pidancet@cote-dor.gouv.fr
Haute-Garonne	Patrick LABATUT	05.61.19.38.14	letux@free.fr
Lozère	Nathalie BLETTERIE	04.66.65.65.76 06.98.10.19.15	nathalie.bletterie@supagro.fr
	Frédéric RENIER	/	frederic.renier@supagro.fr
Normandie	Yannick DUVAL – secrétaire	02.33.06.38.17	yannick.duval@manche.gouv.fr
	Jean-Luc GILLE – secrétaire adjoint	02.33.76.77.32	jean-luc.gille@manche.gouv.fr
	Françoise PREVEL – trésorière	02.33.06.39.19	francoise.prevel@manche.gouv.fr
	Roxane LEGENDRE – trésorière adj.	02.33.06.39.86	roxane.legendre@manche.gouv.fr
Pays du Nord	Jean-Yves ROGER	06.86.98.14.50	jean-yves.roger@educagri.fr
Pyrénées-Orientales	Henri OZUN - secrétaire - Tit. CT	04.68.51.95.37	sud-rural-equipement.ddtm-66@i-carre.net
	Philippe NEVEU - Titulaire CHSCT	04.68.51.95.78	
	Cathy CHOUAT - Sup. CT CHSCT	04.68.51.95.04	
	Elisabeth SERRES - trésorière	04.68.51.95.19	
	Cécile JONCA - CLAS	04.68.51.95.92	
Rhône-Alpes	Sylvain ANSOUX	/	sylvain.ansoux@educagri.fr
	Cécile BENOIT-CATTIN	06 71 73 74 02	
	Nadia CAILLIAU	06.03.39.29.24	nadia.cailliau-larbi@educagri.fr
	Michel JULIEN-LAFERRIERE	04.78.66.64.00	michel.julien-laferriere@educagri.fr

Merci de favoriser les m@ils plutôt que les téléphones. Cependant, certaines sections utilisent des adresses personnelles, afin d'identifier votre demande, merci d'inscrire « Sud-rural » dans l'objet de votre mail. Exemple : « sud-rural (suivi de l'objet) »